Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 7 (1950)

Heft: 1

Rubrik: Notre revue change de chapeau!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que et de sport est d'ailleurs également stipulée dans la loi fédérale sur l'organisation militaire.

Or, chaque année, une lutte acharnée se déclenche au sujet de l'attribution de ces subventions aux associations de gymnastique et de sport. Il nous semble donc indiqué de préciser ici que sous le rapport — purement matériel — une part appréciable de ces subventions revient à la Confédération par le moyen des recettes découlant du sport. Les impôts sur les gains du Sport-Toto (25 % d'impôt anticipé) ont rapporté à l'Administration fédérale des contributions les sommes suivantes :

1945—46 :	0,89	million	de	francs	environ
1946—47 :	0,87	»	»	»	»
1947—48 :	1,04	»	»	»	»

La bonification de l'impôt anticipé, déduit des gains du Sport-Toto, n'est de loin pas pratiquée dans chaque cas. Au surplus, les taux cantonaux n'atteignent en général pas le 25 %, de telle sorte qu'il reste, à la Confédération, un montant fort appréciable. De toute évidence, elle est largement couverte, en particulier, si l'on considère encore d'autres recettes qui lui échoient par les impôts. (En 1945, frs. 218.000.— Sacrifice national des sociétés de gymnastique et de sport; 100.000 francs Impôt sur le bénéfice de guerre de la Société du Sport-Toto, etc., etc.)

Ceci devrait suffire. Personne ne demande que la Confédération fasse de la gymnastique et du sport une affaire lucrative.

* * *

L'utilité de la gymnastique et du sport est, en général reconnue de chacun. Elle se fait sentir dans de nombreux domaines qui ne furent pas tous évoqués ici. Dès que l'on a recours aux subsides de l'Etat il faut s'attendre qu'une contre-partie matérielle soit exigée. Cette contre-partie ne tombe pas toujours sous le sens, elle n'est pas toujours perceptible. C'est pourquoi je me permets encore de formuler cette considération finale :

Il est bon et nécessaire de préciser que les subsides versés pour la gymnastique et le sport sont, contrairement à beaucoup d'autres, investis dans une entreprise vivifiante, qu'une **jeunesse saine,** selon les propres paroles du conseiller fédéral Kobelt, constitue un « capital national inaliénable » et que tous ceux qui ne veulent pas accorder à la gymnastique et au sport les moyens nécessaires à leur développement portent atteinte à l'essence même de notre peuple.

Arnold Kaech.

Notre revue change de chapeau !

On nous reproche souvent, à nous autres Romands, de manquer de suite dans les idées; on nous considère volontiers comme des êtres légers et superficiels. Soit ! et il est heureux que nous soyons caractérisés par cette « apparence » de superficialité. Ce qui ne nous empêche aucunement de posséder certaines qualités qui font « bisquer » nos bons frères d'outre-Sarine.

Tenez, par exemple, ce nouveau chapeau que Jeunesse forte, Peuple libre *arbore aujourd'hui pour la première fois ! Ce n'est pas autre chose que le fruit des laborieuses compilations cérébrales des êtres légers et superficiels que nous sommes ! Le Service romand d'information (S.R.I. pour les initiés !) étant parvenu, après des efforts homériques, à mettre sur pied une affiche qui eut l'heur de plaire, le motif qu'elle évoquait fut considéré comme le vrai symbole de l'I.P.*

Cette course du jeune citadin racé au côté de son camarade campagnard sommairement équipé reflète, en effet, assez bien notre belle activité. C'est, sans doute, la raison pour laquelle le même Service romand d'information a sollicité de l'École fédérale de gymnastique et de sport l'autorisation de remplacer les quatre copains qui tiennent l'affiche depuis tantôt cinq ans, par nos deux gars un peu plus virils et plus expressifs.

Un petit détail qui, psychologiquement, a son importance et que nous tenons à relever. Nos deux jeunes gens courent vers la lumière et non plus avec la lumière dans le dos !

Nous retrouvons, du reste, ce détail dans le refrain du chant de l'I.P. romande :

En avant les amis, en chantant,
Marchons droits, cheveux au vent,
Vers la lumière,

etc., etc...

Nous pouvons donc conclure que, pour cette fois, les Romands ont fait preuve de suite dans les idées et aussi de bon sens !... Mais chut ! on va nous taxer d'orgueilleux et de « monte-jobe » !

A vous, amis lecteurs, qu'en pensez-vous ?

LA RÉDACTION.

Adresse pour la correspondance :

Rédaction de «Jeunesse forte - peuple libre», Macolin

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :

10 févier 1950

Changements d'adresse : Prière de les annoncer san retard en indiquant l'ancienne adresse.

Nouvelles adresses : Envoyez-nous les adresses des chefs, des instituteurs, des personnalités qui auraient intérêt à recevoir notre journal.